

Moyen invoqué

— Violation des dispositions combinées de l'article 8, paragraphe 1, sous b), et de l'article 46 du règlement 2017/1001.

Recours introduit le 15 août 2018 — Zhadanov/EUIPO (Scanner Pro)**(Affaire T-492/18)**

(2018/C 352/53)

*Langue de la procédure: l'anglais***Parties**

Partie requérante: Igor Zhadanov (Odessa, Ukraine) (représentant: Me P. Olson, avocat)

Partie défenderesse: Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO)

Données relatives à la procédure devant l'EUIPO

Marque litigieuse concernée: Demande de marque de l'Union européenne verbale «Scanner Pro» — Demande d'enregistrement n° 16 257 727

Décision attaquée: Décision de la deuxième chambre de recours de l'EUIPO du 6 juin 2018 dans l'affaire R 1812/2017-2

Conclusions

La partie requérante conclut à ce qu'il plaise au Tribunal:

- annuler la décision attaquée;
- enregistrer la marque de l'Union européenne n° 016257727 pour les produits des classes 9 et 42;
- condamner l'EUIPO aux dépens.

Moyen invoqué

— Violation de l'article 7, paragraphe 3, du règlement n° 207/2009.

Recours introduit le 17 août 2018 — D/EUIPO (DERMATEST)**(Affaire T-495/18)**

(2018/C 352/54)

*Langue de la procédure: l'allemand***Parties**

Partie requérante: Dermatest Gesellschaft für allergologische Forschung u. Vertrieb von Körperpflegemitteln mbH (Münster, Allemagne) (représentants: J. Bühling et D. Graetsch, avocats)

Partie défenderesse: Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO)

Données relatives à la procédure devant l'EUIPO

Marque litigieuse concernée: Demande de marque de l'Union européenne verbale DERMATEST — Demande d'enregistrement n° 17 542 986

Décision attaquée: Décision rendue le 12 juin 2018 par la quatrième chambre de recours de l'EUIPO dans l'affaire R 426/2018-4